

frais d'obsèques d'un frère

Par Anaconde, le 24/06/2010 à 14:30

Bonjour

Mon beau-frère est décédé. Il était S.D.F, sans enfants et ses parents sont déjà décédés. Mon mari et ses frères et soeurs ont organisé ses obsèques,ignorant les procédures à suivre pour une prise en charge par la mairie et non conseillés par l'entreprise de pompes funèbres qui avait été mise au courant de la situation.

Leur situation (chômage, retraite,emploi aidé...) ne leur permet pas d'assumer les frais. La mairie peut-elle refuser la prise en charge de la facture à postériori et si oui, quel recours ontils ?

Merci de votre réponse Cordialement

A.S.